

Pétition à la Chambre des communes

Attendu que :

1. Le Code canadien du travail accorde à l'employé un congé d'une durée maximale de 35 semaines dans les cas de naissances multiples ou d'adoptions multiples.
2. Services partagés Canada interprète que la Loi sur l'assurance-emploi accorde un maximum de trente-cinq semaines pour le versement de prestations parentales en cas de naissances ou d'adoptions multiples.
3. Les Grossesses multiples ont augmenté de 50% depuis 1991, ce qui représente plus de 3% de toutes les naissances au Canada.
4. Puisqu'ils cotisent autant à l'assurance-emploi que les autres parents, les parents qui ont des jumeaux devraient avoir le droit d'obtenir le même nombre total de jours de congés parentaux que les parents qui ont deux enfants séparément.

Nous, les signataires, demandons au gouvernement du Canada de passer les modifications nécessaires au Code canadien du travail pour que le congé soit d'une durée maximale de soixante-douze semaines dans les cas de naissances multiples ou d'adoptions multiples. Nous lui demandons également de modifier la *Loi sur l'assurance-emploi* en vue d'augmenter le nombre maximum de semaines pendant lesquelles des prestations parentales peuvent être versées à soixante-dix dans les cas de naissances multiples et d'adoptions multiples.

Nom	Courriel	Numéro de téléphone	Adresse	Signature

Renvoyer sans affranchir à la députée Sana Hassainia, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, www.sanahassainia.npd.ca